

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil
à la Mairie de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Léa ANSTAETT, Sabine BILLMANN, Perrine FABACHER, Anne GUTH, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marc WENGER

Date de convocation : 25 janvier 2021

&&&&&

1° COMPTE-RENDU DES SEANCES DU 18 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Les Conseillers après en avoir débattu, décident à 12 voix pour et 2 voix contre d'inscrire au budget les montants suivants :

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Association accueil au pays des villages traditionnels (152 €) + Agence postale (12 552 €)	12 704 €
Association Foncière	800 €
Association Sportive Hunspach	304 €
Coopérative scolaire	152 €
APE – les petits Hunspachois	152 €
FAH	152 €
Groupe Folklorique	304 €
Harmonie	250 €
Prévention Routière	38 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Hoffen-Hunspach-Leiterswiller	152 €
Tennis Club Hunspach	304 €
Village de gîte	152 €
Happaranka	152 €
Association Histoire Hunspach et Environs	152 €
Elsass Party	152 €

3° SUBVENTION ANNUELLE ASH – ENTRETIENS TERRAINS DE FOOTBALL

Le Maire, informe le Conseil de la demande de subvention de l'Association Sportive de Hunspach pour l'entretien des terrains de football de la commune. Le Conseil Municipal, après délibération, décide, de prendre en charge 50 % de la facture concernant l'entretien des terrains de football en 2021, avec un maximum de 2 000 € ; de verser cette somme à l'Association Sportive de Hunspach, sur présentation de la facture acquittée.

4° SUBVENTION ANNUELLE TCH – ENTRETIENS TERRAINS DE TENNIS ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le maire informe le Conseil de la demande de subvention du Tennis Club de Hunspach pour l'entretien des terrains de tennis de la commune. Le Conseil Municipal, après délibération, décide, de prendre en charge 50 % de la facture concernant l'entretien des terrains de tennis en 2021, avec un maximum de 2 000 €, de verser cette somme au Tennis Club de Hunspach, sur présentation des factures acquittées.

5° OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits à hauteur de 25% du montant du budget d'investissement 2020.

6° LOTISSEMENT BETTELSTOCK : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS A BATIR

Le maire rappelle que le terrain d'assiette de la première tranche de l'opération Bettelstock est en cours d'acquisition auprès de l'EPF Alsace. Le plan de division en 13 lots a été réalisé par le géomètre. Les coûts des travaux (voirie, réseaux, aménagements paysagers) sont maintenant connus. Seuls les travaux de reconstitution de la zone humide sont estimés à ce stade. Le prix de l'are est calculé sur le coût des travaux, sur le prix de l'acquisition du foncier et les frais et honoraires divers liés à l'opération. Le maire propose de fixer le prix de l'are à 9 850.00 € (net vendeur). Le conseil municipal décide à 14 voix pour et une abstention de fixer le prix de l'are à 9 850,00 TTC.

7° DIVERS

PROJET RENOVATION ANCIEN HALL DES SPORTS : une réunion de présentation du projet de rénovation de l'ancien hall des sports, en espace polyvalent de proximité aura lieu le mardi 16 février 2021. Le projet sera présenté à l'ensemble du conseil municipal, ainsi qu'aux représentants de chaque association de la Commune.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	
GUTH Anne	Conseillère Municipal	
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseillère Municipale	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	